

République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice

Ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement (MHA)

Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)

Avis à manifestations d’intérêts pour le recrutement des ONG chargées de la mise en œuvre de l’approche d’intermédiation sociale (IMS) accompagnant la réalisation de latrines publiques (5 lots) au niveau des wilayas de l’Assaba (Lot1), Gorgol (Lot2), Guidimakha (Lot 3), Hodh El Chargui (Lot 4) et Hodh El Gharbi Lot (5)

No de Crédit : IDA D5710 – MR

No. De référence : 02/PI/PSEA/2022

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, représenté par le ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement (MHA/l’Emprunteur), a obtenu des fonds de *l’Association Internationale de Développement* (la Banque), destinés au financement du Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA) dont une partie des fonds sera utilisée pour **recruter des ONG chargées de la mise en œuvre de l’approche d’intermédiation sociale (IMS) accompagnant la réalisation de latrines publiques.**
2. L’Objectif visé par la mission est :
 - Mettre en place un mode de gestion efficient à travers l’identification, la formation et le suivi de gestionnaires des latrines
 - Organiser les tâches d’hygiène dans les écoles ciblées et la sensibilisation des élèves à travers la formation et le suivi des enseignants responsables de l’hygiène et de clubs d’hygiène scolaire
 - Fournir un kit d’hygiène par bloc de latrines pour faciliter l’entretien des infrastructures et le respect des règles d’hygiène.
3. Les services attendus par les ONG se résument aux activités suivantes :
 - **Activité 1** : Formation de l’équipe de l’ONG
 - **Activité 2** : Identification des sites et des acteurs à former
 - **Activité 3** : Formation des gestionnaires de latrines
 - **Activité 4** : Formation des enseignants
 - **Activité 5** : Mise en place et formation du club d’hygiène scolaire
 - **Activité 6** : Diagnostic de la situation sanitaire de l’école
 - **Activité 7** : Sensibilisation des usagers
 - **Activité 8** : Plantation d’arbres
 - **Activité 9** : Suivi des ouvrages et des gestionnaires
4. Le PSEA mettra à la disposition de chaque ONG toute la documentation et les informations Pour l’accomplissent de leur mission.
5. L’Unité de Coordination du **Projet Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA)** invite les ONG expérimentées dans le domaine à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus.
6. Les ONG intéressés, remplissant les conditions requises, doivent fournir les informations indiquant qu’elles sont qualifiées pour exécuter lesdites prestations à travers la transmission d’un tableau détaillé indiquant leurs références pertinentes ; pour chaque mission indiquée dans ledit tableau, préciser l’intitulé de la mission, son montant, l’adresse complète du bénéficiaire (téléphone, fax, courrier) et la période d’exécution celle-ci.

Seules les missions attestées par le client seront prises en considération lors de l'évaluation des réponses à cet avis à manifestations d'intérêts. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

7. Les ONG doivent être des entités, légalement constituées, spécialisés : **Une ONG peut postuler plusieurs lots mais ne peut se voir attribuer plus de deux Lots.**
8. Une ONG sera sélectionnée par lot, selon la méthode **Qualification des Consultants (QC)** telle que décrite dans le **Règlement de Passation des marchés dans le cadre du financement de projets d'investissement par la Banque Mondiale, édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.** L'attention des candidats est attirée sur les dispositions relatives aux conflits d'intérêt décrits au point 1.9 des directives ci-dessus. Les candidats seront sélectionnés suites aux critères d'évaluation suivantes :
 - Expériences générales dans les domaines de sensibilisation en tant que ONG (30 /100 points)
 - Expériences spécifiques dans le domaine de **mise en œuvre de l'approche d'intermédiation sociale (IMS) accompagnant la réalisation de latrines publiques (70/100 points) ;**
9. Toutes les demandes d'informations/précisions concernant le présent avis à manifestations d'intérêt peuvent être adressées à :

Email : mtarm2002@yahoo.com / Téléphone : +(222)46 44 66 18

10. Les manifestations d'intérêt en quatre (04) exemplaires dont un original sous enveloppe fermées doivent être envoyées par courrier à l'adresse indiquée à l'adresse ci-dessous au plus tard le 17 Février 2023 à 12 heures :

**Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics
du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement :
Tevragh Zeina – Nouakchott Mauritanie
Tel : (+222) 45 25 38 52 / E-Mail : cpmpmha@gmail.com**

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Commission dans une enveloppe fermée, portant clairement la mention « **Manifestation d'Intérêt pour la mission : CONCEPTION D'UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION A L'EAU, A L'HYGIENE ET A L'ASSAINISSEMENT DANS LES LOCALITES CIBLEES PAR LE PROJET ET RECRUTEMENT ET FORMATION DES ONG CHARGEES DE LA METTRE EN ŒUVRE** ».

En plus des copies papiers à déposer au siège de la Commission, il est impératif d'envoyer une version électronique du dossier de candidature à l'adresse e-mail de la Commission (ci-dessus).

**Le Coordinateur National du PSEA
Mohamed El Mactar Ould Mohamed TALEB**